

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR: DéboisementProjet d'évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal par
Hydro-Québec TransÉnergie6211-09-005

De : Aménagiste - MRC [<mailto:amenagiste@mrcjoliette.qc.ca>]**Envoyé :** 11 août 2011 15:37**À :** Perreault, Jonathan (BAPE)**Objet :** Déboisement

Bonjour Monsieur Perreault,

Pour faire suite à votre appel téléphonique d'aujourd'hui, si j'ai bien compris votre requête, vous demandez à la MRC de Joliette s'il elle a mis en place un programme de compensation ou une réglementation particulière concernant les travaux de déboisement.

Dans les faits, outre les dispositions réglementaires dans le document complémentaire du schéma d'aménagement pour l'abattage d'arbre relativement à des projets de travaux de construction, de végétation ou de stabilisation de rive ou de talus, ainsi que pour les coupes d'assainissement – soit les dispositions qui se retrouvent dans les règlements municipaux, la MRC n'a aucun programme de compensation en matière de déboisement.

En espérant répondre à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Luc Bossé*Aménagiste-urbaniste*

MRC de Joliette

✉ 632, rue de Lanaudière

Joliette (Québec) J6E 3M7

☎ (450) 759-2237 #24

☎ (450) 759-2597

✉ amenagiste@mrcjoliette.qc.ca